L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 24 AVRIL 1866. Entre les rues Bienville et Conti.

G. F. WEISE & Cie.
PROPRIETAIRES-EDITEURS.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 24 AVRIL.

Plusieurs lists des arrivées et des départs, celles des impositions, expositions et quelquefois et se qui concerne le mouvement du port en général, voir la quatrième édition.

VENDREDI A L'HEURE DU COUR JOUR.
Pour les détails et l'ordre, voir cette annonce.

Par le chemin de fer Mexicain, et dans le Quartier, District, hurrah pour vous Rigaud, Stallone, Chaberon et Mouton.—On nous aime dans le Premier District, dire à la rue Lafayette, coin Bourbon qui s'y trouve.

Par C. E. Parlon—à la porte des Républicains et des Démocrates, deux lots droite dans la Paroisse d'Orléans, rive droite du Mississipi, en face de la ville; ces lots il y a quelques années étaient en coton, et ont rapporté une moisson à deux cent dollars chacun. De plus, un lot de terre dans le Troisième District, avec une maison en bois, dans le bas, et un autre lot contigu; le tout vendu à la barre de l'Hôtel de Ville.

Par G. Lecomte—à la rue d'Orléans, meubles et boutiques, à la rue, avec 4 meubles et un piano.

Par Mary Landry, à Bayou Sara—belle propriété, en excellement plantation de maïs, haie, glaces, meubles, &c. Elle est située sur le Bayou de Pierre observez appartenant, chevaux, bestiaux et de très bonne ancien, tonneau, &c.

Par J. C. Hollingsworth—belle propriété, en excellent état de réparation, située à Carrollton, avec maison, meubles, chevaux, voitures, &c.

Par R. Barker & Co—deux belles maisons, rue Bourbon, entre Dauphine et Bienville, près Bienville, avec meubles, glaces, &c.

Par R. Barker & Co—deux belles maisons, rue Bourbon, entre Dauphine et Bienville, près Bienville, avec meubles, glaces, &c.

Par D. E. Murphy—à 12, en magasin d'entrepôt, en entrepôt, 1 pièce et Magasin, 120 boucauts et 20 demi-boucauts sucre.

Par le même—sur licence en plein de la rue St-Philippe, maison, à la Nouvelle Orléans, entre la Levée et la rue St-Philippe, à la rue Lafayette, Saint.

Par C. Vidonne—au No. 28 et 30 de la rue Conti, whiskey, eau-de-vie, gin, rhum, vins, café, &c.

Par J. P. Robinson—No 26 de la rue Chartres, entre Conti et Saint-Louis, velours, vins, bulles, outils de charpentiers, &c.

Par Hoffman & Marks—No 30 de la rue de Chartres, boîtes, meubles, bouteilles et meubles, vins réservés.

Par Vidonne—au No. 28 de la rue de Chartres, billiements et marchandises diverses de meubles.

1er Le district prochain aujourd'hui a voté, a la Bourse des Républicains située Exchange rue Royale à la Bourse à Pension d'un certain meubles de Pension, situé rue Love-Oak (ou quelque Commerce), entre Jackson et Josephine, Premier District, et un lot de terre borné sur les rues Marshall, Hôtellerie, Claiborne et Marais, Quartier Nord.

Pour le détail et les enchères, voir aux annonces.

2e AVIS AUX RESTAURATEURS—Aujourd'hui, à 10 heures du matin, Rue Gentilly, Nouvelle-Orléans, vendra au plus offrant, Nos. 1 Fours, cuites Dauphine et Bourgogne, toute contenue de la meilleur réduction en magasin, et deux Fourneaux Economiques, Nos. 2 cuves, 2 chaudrons, pots, poêles, marmites, couvercles, 2 couteaux, réseaux, tuyaux, glaces, poêles, couvertures, bouteilles, tables et services français; aussi: verres, tasses, cuvettes, couverts de table plusieurs &c. Voir aux avis.

3e AVIS AUX RESTAURATEURS—Aujourd'hui, à 10 heures du matin, Rue Gentilly, Nouvelle-Orléans, vendra au plus offrant, Nos. 1 Fours, cuites Dauphine et Bourgogne, toute contenue de la meilleur réduction en magasin, et deux Fourneaux Economiques, Nos. 2 cuves, 2 chaudrons, pots, poêles, marmites, couvercles, 2 couteaux, réseaux, tuyaux, glaces, poêles, couvertures, bouteilles, tables et services français; aussi: verres, tasses, cuvettes, couverts de table plusieurs &c. Voir aux avis.

MÉLASSE MUSCOVADO—Les acheteurs trouveront leur intérêt à visiter à bonne que fait M. D. E. Murray, entrepôt, aujourd'hui, à midi, à l'entrepôt No 9, du côté des rues Julie et Ingadon.

RAISINS, LIVRES—D. E. Murphy, encanteur, vend aujourd'hui, trois tons de raisins.

Voir les annonces.

Le troisième pouvoir.

Nous avons dit ou ou était la lutte entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, nous avons montré le premier faisant appel à l'arbitrage du peuple lui-même, quand il a découvert, et le droit de juger définitivement, il n'est pas dans l'intérêt du juger un cas d'exil sur le troisième pouvoir de l'Etat, car, n'attendant la décision finale du corps électoral, est lui qui va avoir à statuer sur la constitutionnalité des mesures adoptées par la majorité du Congrès.

La constitution actuelle de la Cour Suprême, les modifications que les événements projettent de faire subir à son organisation, sont des points qui méritent de fixer l'attention publique au moment où cette Cour va être appelée à juger une question de droit constitutionnel de la plus haute gravité.

La mort est venue frapper M. Lincoln au moment où les radicaux se préparaient à mettre à exécution le plan de campagne aux pour faire de premier tribunal du pays à instrument servile des passions et des intérêts de leur parti. Il ne s'agissait de rien moins que de bouleverser les districts judiciaires, d'en créer de nouveaux dans le Nord-Ouest, et de profiter de la guerre pour faire entrer dans la Cour Suprême assez de juges nouveaux pour constituer une majorité radicale. Qui sait comment M. Lincoln, pour écarter un rival dangereux, le chassa de la présidence, consentit à nommer son ancien ministre des finances, M. Chase, au poste de premier juge de la Cour Suprême, en remplacement du vénérable magistrat qui avait occupé si dignement ce siége pendant tant d'années—nous voulons parler du juge Taney.

Si M. Lincoln eut pu prévoir l'emploi que devait faire de cette haute fonction, il eût peut-être hésité, quelque fût son désir de se débarrasser d'un rival redoutable, à rendre un si mauvais service au pays M. Chase n'appartient pas à cette école de magistrats qui disent : « Je dois rendu des arrêts et non pas des services. » Il n'aurait même pas de ces regarder une apparence. Il semble ne pas connaître d'autres règles d'interprétation de la Constitution et des lois, que le programme politique de son parti, qui est pour lui la loi suprême à laquelles il est appelé à prononcer son seul guide paraît être l'intérêt du parti radical.

Heureusement pour le pays, les autres juges de la Cour Suprême ne se laissent pas influencer par leur passions politiques au point de prendre toutes les questions qui se présentent à la lumière unique, ou voit le juge Chase en opposition avec ses collègues. Ainsi, c'est contre son avis que la Cour a décidé que les actions des banques nationales étaient imposables ; que la commission militaire qui a condamné trois hommes à mort dans l'Indiana, n'avait pas de juridiction pour les juger. Avant la dernière prolongation de paix la Cour avait décidé que les Etats du Sud étaient dans l'Union et qu'il y avait lieu d'examiner les affaires venant de ces Etats, comme le juge Chase était d'un autre avis.

Il y a donc lieu de présumer que si la Cour décide, en ce moment d'épreuve, un point inconstitutionnel si elle déclare que le bill des droits civils n'a pas force de loi, comme nul en la forme et inconstitutionnel au fonds, M. Chase se prononcera dans le sens contraire. Il isolement du premier juge de la Cour Suprême et son impuissance ne peuvent convenir aux radicaux. Si, dès lors le vote du Président, il semble qu'il est réduit à contresigner par un veto d'annulation la partie républicaine de la législature. Ou, l'homme, qui pour ceux n'est la défaite aux prochaines élections.

Tous ces expédients ne font que contre le pouvoir exécutif, les radicaux songent donc à révolutionner le pouvoir judiciaire. Un des moyens suggérés dans le but de ne débarrasser des juges incommodes qui les gênent, est d'abolir par un acte du Congrès les districts judiciaires d'où les juges actuels sont nommés. Mais une semblable mesure n'aurait pas l'effet désiré. Les juges sont irremovibles et ont leur commission, et nommés, ne peut les déplacer. Il faudrait donc que le Congrès ne l'autorisât pas ; mais il en fait dans ce cas et interdit même un vote qui serait illégal, il cesserait immédiatement d'être reconnu par la Cour Suprême nationale, et les radicaux n'y trouveraient pas le compte visionné. D'un autre côté, le Sénat, qui a le droit de confirmer une nomination de juge, mais il ne peut destituer le siége est Président. Le pouvoir judiciaire paraît donc être, malgré que le pouvoir exécutif, n'abrit des attaques du pouvoir législatif.

Succès des Gris-Croix.—La fête que les Sœurs de Gris-Croix donnent d'abord tous les ans, pour le bénéfice de leur école, aura lieu ce soir à Mozart Hall, rue St-Charles. Elle s'ouvrira à sept heures et 30 de commencer. Cette fête, dont l'année déjà dû, est un bénéfice de l'asile des Orphelines que dirigent avec un si admirable dévouement les Sœurs de Gris-Croix. Les charmantes jeunes dames l'hospice sont en membre de la commission, et leur présence est la meilleure assurance d'un succès complet. Les billets sont en vente chez les membres de la commission, chez le chantier des Républicains, et à la porte. Nous espérons donc que la population de Orléans, aidée par la charité des Républicains, répondra une fois encore à l'appel qui lui est adressé et qu'elle ne refusera pas à l'humanité l'obole qu'elle lui a si souvent payée.

Par voyage en Louisiane.—M. Gus. H. Dreher, qui a résidé en Europe la dernière année, est de retour à la Nouvelle-Orléans. Il a visité la France, l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne et d'autres pays encore. Les personnes désirant un ou plusieurs articles de ces différents pays, ou même qui désirent des renseignements sur ces pays, feront bien de s'adresser à M. Dreher, qui a fait un voyage spécialement pour ses amis et connaissances, et qui sera heureux de leur donner tous les renseignements qu'ils désireront.

Nouvelles du Mexique.

Une correspondance de la Vera Cruz, en date du 30 mars, annonce que le 18 mars les forces mexico-françaises commandées par le général Ayanti ont fait une attaque combinée contre la bande de Régules, forte de 1500 hommes, campée près de Zacapoaxtla. L'ennemi fut surpris à 4 heures du matin.

L'attaque faite à la pointe de la baïonnette mit les libéraux en complète déroute. Beaucoup de prisonniers ont été faits et on a pris 600 chevaux bien équipés. Régules avec quelques hommes seulement a pu s'échapper du côté de Tuxtepec où il cherche à rallier ses partisans.

Le général Casanova est arrivé à Orizaba, en route pour l'Yucatan, où il continuera les opérations commencées. Les troupes vont bientôt être augmentées de 6 bataillons de la première division, commandé à nouveau par le général Bazaine, qui a été remplacé par le général Douay.

Le général Almonte